

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 avril 2010**

**CP 10/04-31**

*L'an deux mil dix, le 26 avril à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;*

*Etait excusé : M. Viguié.*

**« AVENIR ENTREPRISE »  
ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE INDUSTRIELLE**

Par délibération en date du 16 novembre 2007, l'Assemblée Départementale a souhaité mettre en place un nouveau dispositif en matière d'intervention économique.

Le Conseil Général, dans le cadre des aides accordées aux communes, intercommunalités, établissements publics, organismes professionnels, associations.., peut apporter un soutien financier pour la réalisation d'études économiques prospectives ou analytiques de portée générale ou liées à la faisabilité de projets particuliers.

Le montant de la subvention est fixé à hauteur de 50 % du coût hors taxe de l'étude avec un plafond de 25 000 € par opération.

Dans le cadre des dispositions précitées, le Comité Avenir Entreprise, réuni le Mercredi 21 Octobre 2009, a déterminé les projets éligibles aux aides susvisées qui vous sont soumis ci après :

**Commune de Moissac  
Etude Pré-opérationnelle de la ZAC du LUC**

**► LES RAISONS**

En plus des zones intercommunales de Borde Rouge (Moissac), de Barrès (Castelsarrasin) à vocation principalement industrielle et de Fleury (future grande zone polyvalente), la commune de Moissac a souhaité permettre le développement de la zone commerciale Saint Pierre (aujourd'hui complète) et faciliter les implantations artisanales locales.

Les terrains du Luc sont les seuls terrains non bâtis situés en plaine et hors zone inondable. La commune souhaite donc engager des études préalables à la réalisation d'une zone commerciale et artisanale sur une partie des terrains classés en zone à urbaniser.

### ► LE PROJET

Cette zone située à l'entrée de la ville, à l'est de la commune, bénéficie de l'attractivité commerciale générée par l'implantation du centre commercial « Carrefour » mais aussi par la proximité de la nouvelle voie de desserte : la liaison Quercy-Gascogne.

La mise à disposition de nouveaux terrains équipés et adaptés pour l'accueil de commerce et d'artisanat est nécessaire pour la poursuite du développement économique de la ville qui ne dispose plus de réserve foncière disponible.

La réalisation de ces équipements dans le cadre d'une procédure de lotissement communal assurera le respect des objectifs déterminés à l'échelle de la commune. Cet équipement s'inscrit dans le cadre des choix d'urbanisme opérés par le PLU.

### ► LA RECEVABILITE

Le dossier est recevable au titre de la politique en faveur des études de faisabilité car :

- il est porté par la Commune de Moissac,
- la Commune a fait appel à des prestataires spécialisés.

A noter que ce dossier est étudié dans le cadre des études économiques d'analyse et de faisabilité industrielle et non au titre du fond de concours, car l'activité concernée est purement économique.

### ► COÛT DE L'ETUDE

	<b>MONTANT HT</b>
Études de faisabilité	10 400,00 €
Etude avant projet	40 362,00 €
Etablissement dossier DUP, dossier enquête parcellaire	21 800,00 €
Procédure d'expropriation	18 780,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>91 342,00 €</b>

## ► PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE TECHNIQUE

<b>Conseil Général</b> (45 671 €, subvention plafonnée à 25 000 €)	<b>25 000,00 €</b>
Conseil Régional	25 000,00 €
Autofinancement	41 342,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>91 342,00 €</b>

La participation du Conseil Général pourrait être de 50 % du montant de l'étude plafonnée à 25 000 €.

## ► RESULTATS ATTENDUS

Cette mission d'étude est nécessaire pour affiner le projet de création d'une zone artisanale et commerciale d'une superficie de près de 12 hectares.

## ► AVIS DU COMITE « AVENIR ENTREPRISE »

Après examen de la demande, le Comité Avenir Entreprise, dans sa séance du 18 mars 2010, considérant :

- qu'il s'agit d'une zone d'activité permettant d'accueillir de nouveaux projets industriels et artisanaux
- que le projet s'inscrit dans une démarche volontariste de la commune vis à vis du développement économique

propose d'accorder à la Commune de Moissac une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'étude pré-opérationnelle de la Zac du LUC.

\* \* \* \* \*

### Commune de Castelsarrasin

### **Étude Pré-opérationnelle de la ZAC de TERRE BLANCHE**

## ► LES RAISONS

La Commune de Castelsarrasin a décidé de créer une Zone d'Aménagement Concertée à vocation économique afin de compléter les infrastructures communales d'accueil des entreprises que constituent les zones existantes de Artel-Barraouet et Marchès, lesquelles n'offrent plus de disponibilité foncière.

A vocation commerciale, artisanale et de services, cette ZAC de Terre Blanche, d'une contenance de 23,5 hectares s'inscrit dans une demande d'attractivité économique et de développement local.

Des études pré-opérationnelles s'avèrent nécessaires afin d'analyser et de définir les conditions de création, d'aménagement et de réalisation de cette ZAC.

## ► LE PROJET

L'étude d'urbanisme pré-opérationnelle proposée par « SEM 47 » s'avère un préalable indispensable à la réalisation de cette zone.

Pour cela les objectifs fixés à cette étude sont :

### **une phase d'étude pré-opérationnelle**

- diagnostic de l'état initial et carte des contraintes,
- esquisse du projet global d'aménagement,
- estimation des coûts d'aménagement.

### **une phase d'étude opérationnelle**

- étude d'impact,
- dossier « loi sur l'eau »,
- montage des dossiers de création et de réalisation de ZAC,
- avant- projet sommaire.

### **assistance du Maître d'ouvrage pour la réalisation des opérations foncières**

- acquisition par voie amiable,
- acquisition par expropriation, le candidat devra établir le dossier de Déclaration d'Utilité Publique et le dossier d'enquête parcellaire.

Cette étude nécessite la production d'un certain nombre de documents dont le coût est intégré dans le budget prévisionnel.

## ► LA RECEVABILITE

Le dossier est recevable au titre de la politique en faveur des études de faisabilité car :

- il est porté par la Commune de Castelsarrasin,
- la Commune a fait appel à des prestataires spécialisés.

A noter que ce dossier est étudié dans le cadre des études économiques d'analyse et de faisabilité industrielle et non au titre du fond de concours, car l'activité concernée est purement économique.

## ► COÛT DE L'ETUDE

	<b>MONTANT HT</b>
Étude pré-opérationnelle (SEM 47)	41 815,00 €
Frais divers (plans topo...)	14 985,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 800,00 €</b>

## ► PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE TECHNIQUE

<b>Conseil Général</b> ( 28 400 € subvention plafonnée à 25 000 €)	<b>25 000,00 €</b>
Autofinancement	31 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 800,00 €</b>

La participation du Conseil Général pourrait être de 50 % du montant de l'étude plafonnée à 25 000 €.

## ► RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de cette étude, la commune sera à même de confirmer sa décision d'engager le projet et d'en arrêter précisément le programme, le phasage et définir les objectifs et les coûts.

## ► AVIS DU COMITE « AVENIR ENTREPRISE »

Après examen de la demande, le Comité Avenir Entreprise, dans sa séance du 18 mars 2010, considérant :

- que cet équipement à proximité de l'échangeur autoroutier viendra compléter les zones déjà équipées sur Castelsarrasin,

propose d'accorder à la Commune de Castelsarrasin, une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'étude pré-opérationnelle de la ZAC de TERRE BLANCHE

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 657347 sous-fonction 91.

Autorisation de programme 2010	50 000,00 €
Engagement 2010	0 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	50 000,00 €
Disponible	0,00 €

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité Avenir Entreprise réuni le 21 octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
  - 25 000 € à la Commune de Moissac pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de la ZAC du LUC ;
  - 25 000 € à la Commune de Castelsarrasin pour l'étude pré-opérationnelle de la ZAC de TERRE BLANCHE ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657347, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,